

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 18 février 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 12 VOTANTS : 13 QUORUM GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, JAMES DUNAND-SAUTHIER, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, PATRICE CHIROUZE, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY ABSENTS : RAPHAEL THEVENON, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 11/02/2025		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : Pierre BESSY

Délibération n°25-14

Objet : GEMAPI – Demande de subvention - Plan de gestion stratégique des zones humides de Megève, demande de subvention - programmation 2025

Vu la délibération n°24-14 portant sur la convention cadre de coopération entre Asters-CEN Haute-Savoie, la commune de Megève et le SMBVA, relative au plan de gestion stratégique des zones humides de Megève pour la période 2024-2027,

Vu la délibération n°25-13 du 18/02/25, portant sur la convention annexe technique et financière 2025, à la convention cadre de coopération entre Asters-CEN Haute-Savoie, la commune de Megève et le SMBVA pour la période 2024-2027,

Le plan de gestion stratégique des zones humides de Megève a été réalisé en 2023 par le SMBVA en partenariat avec la commune de Megève. Ce plan de gestion vise une mise en œuvre pour la période 2024-2033. Il définit les orientations de gestion des zones humides présentes sur la commune de Megève, tout en conciliant cette gestion avec les activités économiques et enjeux de développement du territoire. Ce plan de gestion vise à améliorer la connaissance, la préservation, la gestion et mise en valeur des zones humides du territoire de la commune de Megève.

Il est rappelé que les maîtrises d'ouvrage des actions inscrites dans le plan de gestion sont réparties entre :

- Le SMBVA compétent en ce qui concerne les actions de restauration de zones humides des zones à enjeux inscrites dans le plan d'action stratégique,

